

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-12/3/21 DOSSIER N°6605	CONVENTION DE DELEGATION DU SUIVI MEDICO-SOCIAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES DE + DE 60 ANS AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE SOCIALE (SAVS)
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DU SUIVI MEDICO-SOCIAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES DE + DE 60 ANS AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE SOCIALE (SAVS)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/3/21 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de valider la nouvelle convention de délégation du suivi médico-social de l'accueil familial pour personnes adultes handicapées et personnes âgées de + de 60 ans, aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) représentés par les associations ALEFPA, APAJH et ADAPEI qui prendra effet à compter de sa signature ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention permettant ainsi la mise en œuvre de la reconduction de ce dispositif avec les associations gérant les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), ainsi que tous documents relatifs à cette décision ainsi que les éventuels futurs avenants.

La convention et l'ensemble des documents sont joints à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET